
**Le ministre veut mettre en place une prime individualisée,
comme dans les entreprises privées !**

Augmentation des salaires pour tous sans contrepartie !

E. Macron et P. Ndiaye étaient à Aix-en-Provence, lundi 5 décembre, pour vanter les mérites du Conseil National de la Refondation, notamment de son volet éducation. Le même jour, le ministère envoyait un projet de décret « *instituant une indemnité pour mission d'innovation pédagogique allouée aux personnels intervenant dans un projet relevant du « fonds d'innovation pédagogique »*. Mais, à la demande de l'ensemble des syndicats (FNEC FP-FO, FSU, Unsa, CGT, CFDT, Snalc), le ministère a dû retirer le texte de l'ordre du jour du Comité Technique ministériel du 13 décembre.

Il y est précisé que « *le recteur d'académie détermine les décisions individuelles d'attribution de cette indemnité, en fonction de l'importance effective et des conditions d'exercice de la mission concernée, pour des montants annuels de 250 €, 500 €, 750 €, 1 000 €, 1 250 €, 1 500 €*.

La carotte du Fonds d'Innovation Pédagogique n'était visiblement pas assez grosse pour que les personnels s'engagent dans les « projets innovants » du ministre Ndiaye.

Une prime individualisée, comme dans les entreprises privées

Il s'agit maintenant d'instituer un système de **primes « au mérite »**, à l'image de ce que l'on peut voir dans certaines entreprises privées. La hiérarchie aurait ainsi toute latitude pour conditionner une partie substantielle de la rémunération (jusqu'à 1500 € annuel, soit 125€/mois) de manière individualisée et totalement discrétionnaire.

L'attribution et le montant de cette prime pourraient également être liés à des **tâches supplémentaires** puisque, comme le précise le *guide de dépôt des projets* : « *Ces dépenses peuvent également financer des actions intervenant au-delà du strict temps scolaire...* »

Ainsi, dans un contexte d'austérité généralisée et d'effondrement du pouvoir d'achat, le ministre entend rémunérer les personnels en fonction de leur « investissement » dans des « projets innovants » élaborés avec les « partenaires » (élus, associations, parents, élèves...) qui seraient également associés à leur évaluation.

Cette indemnité pour mission d'innovation pédagogique, c'est :

- **Une prime à la territorialisation de l'Ecole et à sa déréglementation !**
- **Une prime pour être lié à un contrat d'objectif fixé avec les élus territoriaux, les représentants de parents, les associations, les élèves...**
- **Une prime pour accepter la remise en cause de sa liberté pédagogique, de son statut !**

Augmentation des salaires de tous les personnels, sans contrepartie !

La FNEC FP-FO prend acte du retrait de l'examen de ce texte de l'ODJ du prochain CT ministériel et revendique l'abandon définitif de cette indemnité pour mission d'innovation pédagogique. Elle exige que la totalité de l'enveloppe budgétaire, qui doit être réabondée car le compte n'y est pas, soit consacrée à l'augmentation de tous les personnels, sans contrepartie !

La FNEC FP-FO invite les personnels à refuser ces concertations, qui n'ont aucun caractère obligatoire, et à se réunir pour construire le rapport de force pour gagner sur les revendications, en particulier salariales !